

découverte importante de pétrole. Un fait intéressant de l'exploration pétrolière au Manitoba était l'acquisition par un nombre de sociétés des permis intéressant les schistes bitumineux sur plusieurs millions d'acres de l'escarpement manitobain dans la partie occidentale de la province et dans la région adjacente de Pasquia Hills en Saskatchewan. On fait des travaux d'essai dans ces gisements de faible teneur.

Yukon et Territoires du Nord-Ouest.—On a creusé 18 puits dans les Territoires contre six en 1963. Les 113,100 pieds forés relevaient tous du domaine de prospection. On a signalé trois découvertes de gaz, soit une dans le voisinage d'Eagle Plains dans le Yukon, une autre à Beaver River juste au nord de la frontière de la Colombie-Britannique au Yukon, et la troisième à Island River dans les Territoires du Nord-Ouest juste au nord du champ gazifère de Petitot River en Colombie-Britannique. Le troisième puits à Arctic Island en île Bathurst s'est achevé en février 1964 à la profondeur de 10,000 pieds sans trouver de pétrole ou de gaz en volumes importants.

Est du Canada.—En Ontario, on a achevé 216 puits, dont 33 du pétrole, 55 du gaz, et 128 des puits secs. L'ensemble des forages (sans les puits de service) a totalisé 431,000 pieds, soit 10 p. 100 de plus qu'en 1963. Il n'y avait aucune découverte de pétrole de l'importance de celle à Clearville en 1962. On a terminé les travaux d'exploration à quatre puits de pétrole et trois de gaz. En outre on a achevé 29 puits de pétrole et 52 de gaz dans les champs et nappes déjà tracés. La mise en valeur des installations visant l'extraction secondaire du champ de Rodney y ont augmenté la production. Dans la baie d'Hudson, une «spéculation de terrains au large» s'est produite lorsque la majeure partie du quart sud-ouest de la baie (représentant en tout 55 millions d'acres) a fait l'objet de permis de prospection décernés à plusieurs sociétés, dont au moins une prévoit effectuer des essais géophysiques dans les concessions qu'elle a obtenues.

Au Québec, on a foré 10 puits dont tous étaient secs. On n'a entrepris aucun forage de mise en valeur au champ Pointe-du-Lac qui faisait l'objet de forages poussés il y a deux ans; jusqu'à maintenant on n'a tiré aucune production commerciale de gaz de ce champ. Dans les provinces de l'Atlantique, le seul forage entrepris, près de Pugwash, (N.-É.), a été arrêté à une profondeur de 9,853 pieds parce que le puits s'est révélé stérile. Des permis de prospection intéressant de vastes superficies de la plate-forme continentale ont été décernés à un certain nombre de sociétés. Ils intéressent deux régions principales, soit la plate-forme au large de la Nouvelle-Écosse jusqu'au-delà de l'île-au-Sable et les Grands bancs au large de Terre-Neuve. Un levé du gouvernement fédéral a souligné une anomalie gravimétrique négative près des îles du Cap-Breton et une importante société pétrolière a reçu un permis intéressant cette superficie. Au cours de l'été 1964, on a entrepris des recherches considérables aux moyens sismiques au large de la Nouvelle-Écosse.

Raffinage et commercialisation du pétrole*.—Parmi les opérations de l'industrie pétrolière, le secteur «raffinage» est le plus perfectionné. Pendant les années antérieures à la découverte du pétrole à Leduc, en Alberta, en 1947, la capacité théorique de raffinage n'a varié que légèrement entre 220,000 et 245,000 barils par jour. La plupart des installations étaient démodées et on avait recours à l'importation pour les produits raffinés. Après la découverte de Leduc et d'autres qui l'ont suivie, les installations ont marqué une expansion considérable, en premier lieu dans les provinces des Prairies puis en Ontario et en Colombie-Britannique à mesure que se posaient des oléoducs pour le transport du brut dans ces régions. Au cours de la décennie des années 1950, un programme de modernisation a transformé l'industrie de raffinage canadienne en une des plus modernes au monde et la demande accrue a entraîné l'expansion des installations; la capacité globale de l'industrie plaçait le Canada au troisième rang des

*Voir aussi le chapitre XIX, Partie VI.